

aujourd'hui vingt quatrième floreal l'an deux de la
 République française une et indivisible dix heures
 du matin pardevant moi Etienne Bax membre du
 conseil general de la commune de Versaille de
 département de l'Aude élu pour rediger les actes
 destinés à constater les naissances les mariages et
 les décès des citoyens sont comparus dans la maison
 commune pour contracter mariage d'une part Jean
 Bax age de quarante ans cultivateur domicilié
 dans la municipalité de piéusse susdit département
 fils de feu Jean Bax aussi cultivateur et de Jeanne
 marie Boutet son épouse tous deux domiciliés

Dans la dite municipalité d'autre part marguerite
 Benazeau âgée de vingt-neuf ans fille de feu Louis
 Benazeau cultivateur domiciliée dans Versailles
 département de l'Aude et de Marie Bas lesquels
 futurs conjoints étoient accompagnés du citoyen
 Jean Calvat cultivateur de la commune de
 âgé de cinquante-huit ans et de Narcisse Olive de
 commune de ~~pienne~~ âgé de soixante ans cultivateur
 et de Jacques Ormies de la dite commune d'
 âgé de trente-sept ans et du citoyen Jean Baptiste
 Bas cultivateur âgé de cinquante ans de la
 commune de Versailles moi Etienne Bas officier
 public après avoir fait lecture en présence des
 parties et desdits témoins 1^{er} de l'acte de naissance
 du citoyen Jean Bas en date du trente-neuf
 décembre mil sept cents cinquante-trois. duquel
 mariage entre Jean Bas et Jeanne Marie Boute
 desus de nommes 2^o de l'acte de naissance de mar
 Benazeau en date du quatrième du mois d'août
 mille sept cents soixante et quatre portant que
 marguerite Benazeau et née à Versailles du légit
 mariage de Louis Benazeau et de Marie Bas
 du consentement desdits Jean Bas & de la
 de publication de promesse de mariage entre
 futurs conjoints dressé par moi Etienne Bas

le vingt et
même jour



2^e juillet

deux floreat et affiche le
à la porte de la maison commune
dudit versaille et de celle dudit pieusse apres avoir
que Jean Bar et marguerite Benajeun ont eu declare
a haute voix de prendre mutuellement pour epoux
j'ai prononce au nom de la loi que Jean Bar et
marguerite Benajeun sont unis en mariage et
j'ai redige le present acte que les parties et les
temoins ont signe avec moi fait en la maison
commune de versaille les jours et an ci dessus

J. Bar

M^{re} Benajeun

J. Lullat

E. Olivier

P. B. Dore

J. nices *Bar* officier public